

Sociologie

M. Pierre BOURDIEU, professeur

Ayant le projet d'examiner la logique spécifique d'un univers, le champ bureaucratique, qui se donne pour loi officielle l'obligation de désintéressement, on a choisi d'interroger d'abord (au cours des leçons données à Lyon) les fondements anthropologiques des notions d'intérêt et de désintéressement. La notion d'intérêt constitue un irremplaçable instrument de rupture avec certaines représentations spontanées de l'action et en particulier avec le moralisme des belles âmes qui, surtout lorsqu'il s'agit de univers dont elles font partie, récusent comme « réductrices » toutes les tentatives pour « rendre raison » des pratiques ou pour les « nécessiter » en les rapportant à des déterminants économiques ou symboliques. Mais, en raison des connotations associées à l'usage dominant de la notion (tel qu'il s'exprime par exemple dans l'expression d'« intérêt bien compris »), les analyses qui l'utilisent risquent d'être soumises à une double réduction : d'une part, on réduit l'intérêt à l'intérêt proprement économique (selon l'opposition ordinaire du gratuit ou du bénévole et du lucratif), d'autre part on réduit l'action conforme à l'intérêt bien compris à l'action consciemment organisée en vue de la satisfaction de cet intérêt. La combinaison d'une vision étroitement intellectualiste de l'action, qui fait du calcul conscient et rationnel (avec par exemple, aujourd'hui, la Rational Action Theory) le principe de toute action, et d'un économisme, qui identifie toutes les économies sociales à l'économie spécifique du champ économique, conduit à une forme d'utilitarisme qui est tout à fait incapable de rendre raison des conduites humaines les plus ordinaires, même dans le champ économique proprement dit. Il faut donc revenir à la relation (analysée dans les cours précédents) entre l'habitus et le champ (et, plus précisément, les différents champs constitutifs d'un monde social différencié) comme *illusio*, *investissement* dans le jeu, intérêt au jeu (par opposition à l'indifférence, à l'apathie et à l'ataraxie) qui est le fondement des intérêts (au sens d'investissements) pour les enjeux ; et analyser la structure temporelle de ce sens du jeu comme anticipation ou comme pré-occupation, c'est-à-dire comme référence à un à venir inscrit dans le présent immédiat (au titre de

« chose à faire », etc.), par opposition au projet ou au plan comme visée d'un futur, possible constitué comme tel parmi d'autres possibles. On voit ainsi qu'un agent fait aux exigences du champ — que l'analyse statistique saisit sous forme de probabilités — peut atteindre des objectifs qu'il n'a pas, à proprement parler, poursuivis ; il peut réaliser, sans le moindre soupçon de calcul, et moins encore de cynisme, des fins qu'il n'a pas posées comme telles. C'est ce qui advient dans nombre de champs auxquels on associe très communément l'idée de désintéressement, comme le champ religieux, le champ artistique, le champ scientifique ou même le champ bureaucratique : les agents y produisent des actions et des discours qui sont doublement « désintéressés » — au sens ordinaire du terme — puisqu'ils n'ont pas pour principe une intention consciente, un calcul rationnel, et orienté vers l'obtention de profits économiques (au sens restreint).

Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'obéissent pas à une forme particulière d'intérêt ou de *libido* : comme certaine réflexion religieuse s'est interrogée sur la validité de vies exemplaires mais suspectes d'être guidées par la recherche des profits associés à une réputation de sainteté, de même on peut demander si la *libido sciendi* la plus pure ne recouvre pas une certaine *libido dominandi*, et ainsi de toutes les formes de *libido* spécifique qui sont associées aux différents champs. Ayant réduit l'aire de la conscience et du calcul -au profit du sens du jeu-, mais en étendant à l'inverse l'aire de l'intérêt, avec notamment toutes les formes d'intérêt symbolique, on découvre qu'il existe, hors de la sphère proprement économique, des conduites qui, sans être le produit d'un calcul d'intérêt conscient, obéissent néanmoins à la loi d'une forme particulière d'intérêt. C'est ce que dit par exemple la formule « noblesse oblige » : la noblesse oblige, à proprement parler, le noble, elle le contraint à agir noblement ; incorporée sous forme de dispositions, au terme d'une éducation consciente ou inconsciente, elle devient un principe incoercible de la pratique, un habitus qui, lorsqu'il est affronté de manière durable et continue à un univers social propre à récompenser ses accomplissements (« gloire », « honneur », etc.) et à réprimer ses manquements (« honte », « déshonneur », etc.), peut conduire à des formes extrêmes de sacrifice ; la tendance de l'habitus à s'auto-perpétuer (au-delà même des conditions de sa production) peut même imposer l'anéantissement du corps qui lui sert de support (*pro patria mori*).

La question du désintéressement comme distance à l'égard de l'intérêt économique ou, plus largement, à l'égard de toute espèce d'intérêt égoïste, matériel ou symbolique, se ramène à la question des conditions sociales de possibilité d'univers sociaux qui auraient pour loi la soumission à l'intérêt général ou le dévouement au service public et qui, en un mot, créeraient les conditions favorables à l'apparition d'un intérêt au désintéressement et, du même coup, d'habitus altruistes d'abnégation et de dévouement. Comme en témoigne l'existence universelle de stratégies d'universalisation de l'intérêt particulier (par lesquelles les agents visent à mettre l'universel, c'est-à-dire le

groupe, de leur côté en se mettant en règle avec les règles à prétention universelle), on peut admettre que l'universel est l'objet d'une reconnaissance universelle et que le sacrifice des intérêts égoïstes (tout spécialement économiques) est universellement reconnu comme légitime (le jugement collectif des groupes ne pouvant que reconnaître dans le passage du point de vue singulier et égoïste de l'individu au point de vue du groupe une reconnaissance de la valeur du groupe et du groupe comme fondateur de toute valeur, donc un passage du *is* au *ought*). Cela implique que tous les univers sociaux tendent à offrir, à des degrés différents, des profits symboliques d'universalisation (ceux-là même que poursuivent les stratégies visant à « se mettre en règle »). Et que les univers qui, comme le champ bureaucratique, demandent avec le plus d'insistance la soumission à l'universel, sont particulièrement disposés à la production de tels profits -et, du même coup, particulièrement exposés à la vision soupçonneuse qui voit dans toute action à prétention universelle l'universalisation d'un intérêt particulier. Il est significatif que le droit administratif qui, visant à instaurer un univers de dévouement à l'intérêt général, se donne pour loi fondamentale l'obligation de désintéressement, institue le soupçon à l'égard de la générosité en principe pratique de l'évaluation des pratiques : « l'administration ne fait pas de cadeaux » ; l'action administrative qui bénéficie de manière tellement individualisée à une personne privée qu'elle peut apparaître comme ayant un but d'intérêt privé est suspecte, voire illicite.

Le profit d'universalisation est sans doute un des moteurs historiques du progrès de l'universel. Ceci dans la mesure où il favorise la création d'univers où sont au moins verbalement reconnues des valeurs universelles (raison, vertu, etc.) et où s'instaure un processus de renforcement circulaire entre les stratégies d'universalisation visant à obtenir les profits (au moins négatifs) associés à la conformité aux règles universelles et les structures des univers officiellement consacrés à l'universel. Le champ bureaucratique est un de ces mondes à part, qui demande aux agents de sacrifier leurs intérêts privés aux obligations inscrites dans leur fonction (« l'agent se doit tout entier à sa fonction ») ou, de manière plus réaliste, à l'intérêt spécifique qu'il produit et impose (l'intérêt au désintéressement que l'on désigne confusément lorsque l'on parle d'« intéressement des fonctionnaires »). Et l'on peut se faire une idée de la logique réelle des univers voués à l'universel en confrontant le droit administratif, norme officielle de l'univers de l'officiel, avec la réalité de la pratique administrative telle qu'elle se dégage (notamment) d'un recensement des manquements (effectivement sanctionnés) à l'obligation de désintéressement : tels par exemple tous les cas d'« utilisation privative du service public » (détournement de biens ou de services publics, corruption ou trafic d'influence, etc.) ou, de manière plus perverse, les « passe-droits », tolérances administratives, dérogations, trafics de fonction, qui consistent à tirer profit de la non-application ou de la transgression du droit. Ayant ainsi dégagé la logique essentiellement double de l'univers bureaucratique (notamment par la

comparaison avec le champ politique), on peut soumettre à l'examen critique l'immense littérature (surtout anglo-saxonne) sur les *professions*, c'est-à-dire, dans le langage employé jusqu'ici, l'ensemble des agents ou des corps exerçant, au nom d'une compétence technique garantie par l'Etat, un pouvoir politique dénié. La plupart de ces travaux, faute notamment d'avoir distingué entre champ et corps, donnent pour une description scientifique la représentation idéalisée (avec des notions telles que la *collectivity-orientation* de Parsons, l'altruisme ou le dévouement au *common good*) que les *professionals* se font d'eux-mêmes et de leur fonction. Mais surtout ils oublient que les « groupes professionnels » dépendent doublement de l'Etat qui garantit leur autorité et leur clientèle, en leur assurant, à travers le titre scolaire, et l'effet de *numerus clausus*, un marché protégé.

La logique double (jusqu'à la duplicité ou la schizophrénie) des univers et des agents voués à l'universel ne se voit jamais aussi bien que dans l'histoire, que j'ai retracée plus en détail ailleurs, du processus de constitution du champ bureaucratique. La noblesse de robe, dont les technocrates contemporains sont les héritiers structuraux, est un corps qui s'est créé en créant l'Etat, qui, pour se construire comme détenteur d'une nouvelle espèce de pouvoir, et de légitimité, a dû construire l'Etat, c'est-à-dire, entre autres choses, toute une philosophie politique du « service public » comme activité désintéressée et orientée vers des fins universelles. C'est ainsi que la *libido dominandi* a pu devenir un principe de progrès éthique, tant dans les discours que dans les pratiques, en incitant à instituer des univers où la vertu civique est constituée en instrument et en enjeu de luttes et qui, notamment à travers les profits d'universalisation qu'ils assurent, peuvent favoriser le développement ou l'accomplissement d'*habitus* altruistes. Sauf à croire au miracle, ou à la possibilité d'actions éthiques immotivées ou sans autre motivation que la résolution de la volonté pure (l'incapacité de la Rational Action Theory à rendre raison de toute espèce de dévouement au collectif suffit à en faire douter), il faut accepter que l'intérêt au désintéressement ou, si l'on permet l'expression, la *libido virtutis*, constitue sans doute le seul fondement, et en tout cas le plus sûr, d'un ordre social durablement orienté vers ce qui apparaît, à chaque moment, comme l'universel.

P.B.

MISSIONS, CONFÉRENCES et CONGRÈS

— Séminaires sur « The Force of Law » dans le cadre de l'European Summer University Berlin, 22-26 août 1988.

— Communication au Colloque sur « La culture de masse et la classe ouvrière 1914-1970 », Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 15 octobre 1988.

— Intervention au Colloque sur « Culture et Communication » organisé par la Commission de la République Française pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Lille, 28 novembre 1988.

— Communication au Colloque sur « Social Theory and Emerging Issues in a Changing Society », Université de Chicago, 31 mars-2 avril 1989.

— Communication au séminaire sur « Habitus, Field and Forms of Capital », Center for Psychosocial Studies, Chicago, 7-9 avril 1989.

— Séminaires et conférences à l'Université de Madison, Wisconsin, avril 1989.

— Participation à la réunion sur les intellectuels et les pouvoirs, Turin, 12-14 mai 1989.

— Conférence à l'Ecole Normale Supérieure, 18 mai 1989.

— Intervention au Colloque *1789 l'Événement*, Institut Universitaire Européen, Florence, 5-8 juin 1989.

PUBLICATIONS

1988

Ouvrage

1. *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, nouv. éd. revue (1ère éd., in : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5-6 novembre 1975, pp. 109-156), Paris, Ed. de Minuit, 1988.

Préface, compte-rendu

2. Préface, in : T. Yacine Titouh, *L'Izli ou l'amour chanté en Kabyle*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1988, pp. 11-12.

3. « A long trend of change » (à propos de M. Lewin, *The Gorbachev Phenomenon : A historical interpretation*), *The Times Literary Supplement*, August 12-18, 1988, pp. 875-876.

Communication orale

4. « The crumbling of orthodoxy and its legacy » (Chicago, avril 1987), *Theory and Society*, 17, 1988, pp. 773-787.

Entretien

5. « '...ich glaube, ich wäre sein bester Verteidiger', Ein Gespräch mit Pierre Bourdieu über die Heidegger-Kontroverse » (avec H. Woetzel), *Das Argument* (Berlin), n° 171, Oktober 1988, pp. 723-726.

1989

Ouvrage

1. *La noblesse d'Etat, Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989.

Article

2. « Le droit à l'éducation », *Le Monde de la Révolution française*, 3 mars 1989, Journal des droits de l'homme, p. 25.